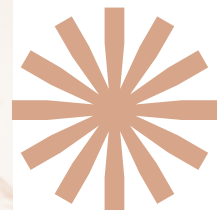


sept. 2022



Dossier bibliographique

DÉCHETS/ MATIÈRES



Dossier bibliographique

DÉCHETS/ MATIÈRES

Dans un monde où les espèces et ressources naturelles se raréfient et où les quantités de déchets augmentent, des questions profondes émergent. Cette bibliographie réalisée par le Cerdd et le Centre de documentation de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) inventorie des ressources documentaires sur les différents enjeux liés à **notre consommation** et à **notre production** de déchets.

En France, 342 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année. Soit l'équivalent de 5,1 tonnes de déchets par personne et par an¹ ! Ces chiffres interrogent : ne masquent-ils pas un modèle de **consommation non durable** dont le fondement est de piocher sans limite dans les **ressources finies** de notre planète ?

Seule une considération systémique de nos usages, de **ce qui fait déchet ou matière**, sera à la hauteur de l'enjeu. En ce sens, l'observation est nécessaire pour mesurer les réalités régionales, des déchets ménagers aux déchets industriels ou agricoles, en passant par les déchets de la construction. C'est l'objet de la création de l'Observatoire déchets-matières (Odema), par le Cerdd et ses partenaires, en région Hauts-de-France (*cf. p.17*).

Comment agir et raisonner pour transiter d'un modèle linéaire sans limite à un modèle circulaire ?

Ce travail documentaire apporte d'une part un regard réglementaire, des définitions et une mise en réseau des acteur·rices et ressources en Hauts-de-France. D'autre part, cette bibliographie vous accompagne dans vos recherches et réflexions autour de la **sobriété** (vers un monde sans déchet) et de l'**économie circulaire** (réemploi, revalorisation, recyclage). Elle questionne aussi, à travers différents types de documents, les thématiques de l'incinération et de l'enfouissement.

1 Chiffres ADEME 2021 : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5417-dechets-chiffres-cles-l-essentiel-2021-9791029719622.html>

SOMMAIRE

CADRE INSTITUTIONNEL & LÉGISLATIF : SUR QUELLE BASE JURIDIQUE S'APPUYER ? p.3

- Législation européenne
- Législation française

UN DÉCHET, QU'EST-CE QUE C'EST ? p.8

LA SOBRIÉTÉ : LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS p.10

- La préservation des ressources naturelles
- La sobriété : vers un monde sans déchet

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUAND LE DÉCHET DEVIENT MATIÈRE p.12

- Définitions : déchets / matières / économie circulaire
- Réparation – Réemploi
- Réutilisation – Revalorisation
- Collecte – Recyclage – Valorisation matière
- Valorisation organique

DERNIERS RECOURS : INCINÉRATION ET ENFOUISSEMENT p.15

- Valorisation énergétique
- Enfouissement

COOPÉRATION ET DISPOSITIFS EN HAUTS-DE-FRANCE p.17

GLOSSAIRE p.19

- Réglementation
- Déchet
- Traitement des déchets
- Bases de données
- Acteurs

CADRE INSTITUTIONNEL & LÉGISLATIF : SUR QUELLE BASE JURIDIQUE S'APPUYER ?

Les politiques publiques relatives aux déchets

La question des déchets occupe une place croissante depuis une quarantaine d'année. On trouve sur cette page du gouvernement les grandes étapes (au niveau national et européen) des politiques de prévention des déchets.

<https://www.prevention-dechets.gouv.fr/comprendre/politiques-publiques-relatives-aux-dechets>

Législation européenne

Législation européenne sur la gestion des déchets

Cette directive institue un cadre légal pour le traitement des déchets dans l'Union européenne. Ce cadre vise à protéger l'environnement et la santé humaine en soulignant l'importance de l'utilisation de techniques appropriées pour la gestion, la valorisation et le recyclage des déchets, permettant de réduire la pression sur les ressources et d'améliorer leur utilisation.

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eu-waste-management-law.html>

Pacte vert (Green Deal) : de nouvelles propositions pour faire des produits durables la norme et renforcer l'indépendance de l'Europe sur le plan des ressources

La Commission européenne a présenté le 30 mars 2022 un paquet de propositions liées au pacte vert pour l'Europe (Green Deal), visant à faire des produits durables la norme dans l'Union européenne (UE), à promouvoir des modèles d'entreprise circulaires et à donner aux consommateur-rices les moyens d'agir en faveur de la transition écologique. Comme annoncé dans le plan d'action pour une économie circulaire, la Commission propose de nouvelles règles afin de rendre la quasi totalité des biens physiques présents sur le marché de l'UE plus écologiques, plus circulaires et plus sobres en énergie tout au long de leur cycle de vie, englobant la conception, l'utilisation courante, la réaffectation et l'élimination des produits.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_22_2013/IP_22_2013_FR.pdf

L'Union européenne peut-elle devenir zéro déchet ?

Le mercredi 19 janvier 2022, le Président Macron a présenté devant les eurodéputé-es du Parlement européen de Strasbourg les priorités de la France dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE). Si le climat est clairement présenté comme un thème prioritaire, qu'en est-il de la prévention et de la gestion des déchets ?

<https://www.zerowastefrance.org/lunion-europeenne-peut-elle-devenir-zero-dechet>

Législation française

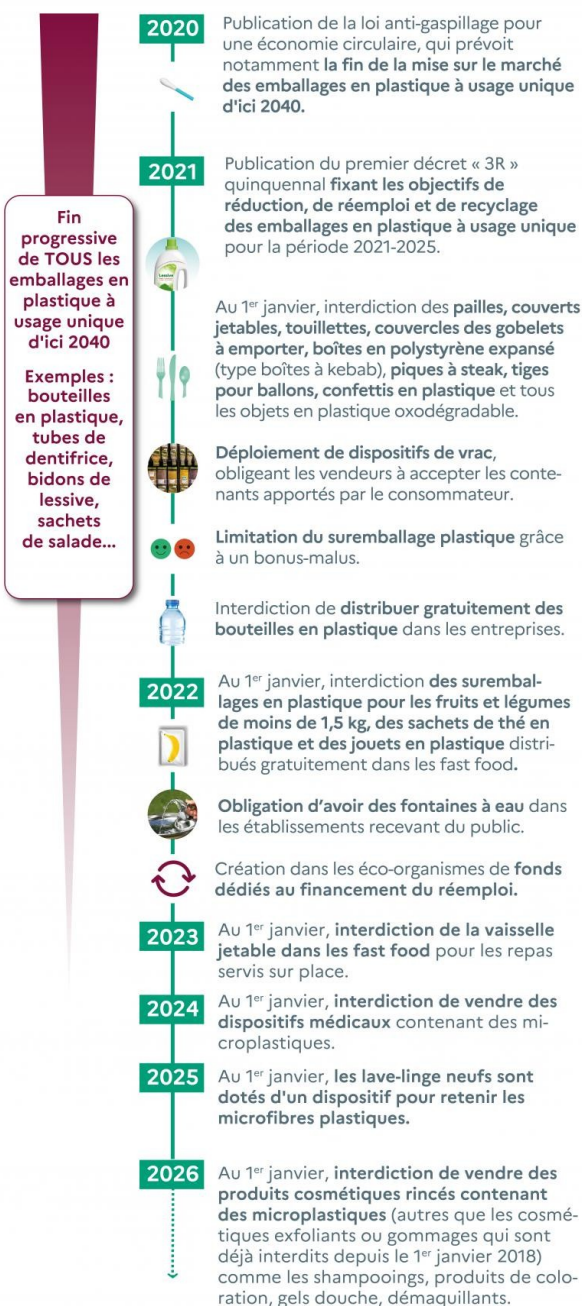
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

La loi AGEC du 11 février 2020 vise la transition d'un modèle économique linéaire (« fabriquer, consommer, jeter ») vers un modèle circulaire. Ce dernier devra intégrer l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.

La loi AGECE se décline en 5 grands objectifs : sortir du plastique jetable (c'est l'objet de l'infographie produite par le Ministère de la Transition Écologique reproduite ci-dessous), mieux informer les consommateur-rices, agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire.

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>






SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Loi AGECE, les nouvelles mesures pour 2022 :

<https://www.carenews.com/carenews-info/news/loi-agece-les-nouvelles-mesures-pour-2022>

LOI AGECE, QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2022 ?

SORTIR DU PLASTIQUE	MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET FAVORISER LE RÉEMPLOI
<p>Le sur-emballage des fruits et légumes est interdit </p> <p> Les bars et restaurants ont l'obligation de fournir gratuitement de l'eau potable</p> <p>Les fontaines à eau sont obligatoires dans les lieux recevant du public </p> <p> L'État supprime tous les produits en plastique à usage unique de ses commandes publiques</p>	<p> Les opérateurs mobiles devront communiquer à leurs consommateurs l'impact carbone de leurs consommations</p> <p>Un logo de tri unique est mis en place et les modalités précisées </p> <p> Les informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens seront mises à disposition du grand public</p>	<p>Destruction des invendus non-alimentaires interdite </p> <p> Service de réparation et de collecte des produits usagés obligatoires pour les entreprises des secteurs du jouet, du sport et du bricolage</p> <p>Le gaspillage alimentaire doit être réduit de moitié d'ici 2025 pour les supermarchés et la restauration collective et d'ici 2030 pour les restaurants </p>

La loi AGECE prévoit deux autres axes ("lutte contre l'obsolescence programmée" et "mieux produire").

carenews

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV)

La loi TEPCV du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385>

Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

Le PNPD fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020).

https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets#scroll-nav__2



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

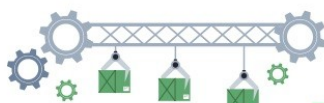
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION

Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services



DÉVELOPPER
LE RÉEMPLOI ET
LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES
ACTEURS PUBLICS
DANS DES DÉMARCHES DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS



LUTTER CONTRE
LE GASPILLAGE
ET RÉDUIRE
LES DÉCHETS

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :
www.prevention-dechets.gouv.fr

Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

La loi NOTRe du 7 août 2015 étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitant-es.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en Hauts-de-France

La loi NOTRe a confié de nouvelles compétences aux Régions, parmi lesquelles la réalisation d'un PRPGD unique à l'échelle régionale. Ce plan se substitue aux trois types de plans préexistants : le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Le décret PRPGD a précisé les modalités d'élaboration et le contenu de ce nouveau plan, qui sont désormais décrits dans la sous-section 1 de la section 2 du chapitre 1er du titre IV du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, articles R. 541-13 et suivants.

Le PRPGD comprend ainsi :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- une prospective à terme de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à terme de six ans et de douze ans, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs. Plusieurs flux de déchets font l'objet d'une planification spécifique de leur prévention et de leur gestion : biodéchets, déchets du BTP, déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques, véhicules hors d'usage, déchets de textile linge de maison et chaussures ;
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

<https://www.hautsdefrance.fr/download/prpgd-hauts-de-france/?wpdmdl=66582&refresh=630de555f004a1661855061>

Le rôle des territoires, au cœur de l'économie circulaire et de la politique des déchets

Les collectivités territoriales sont largement impliquées dans la prévention et la gestion des déchets, à différentes échelles ; de manière générale, elles peuvent également avoir un rôle de catalyseur pour le développement de l'économie circulaire sur leur territoire.

De nombreux territoires sont ainsi mobilisés dans le cadre de démarches « zéro déchet, zéro gaspillage ». Certains développent des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Au niveau local, il relève de la compétence des EPCI d'assurer le service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, éventuellement par délégation de la mise en œuvre de cette compétence à un prestataire. Il appartient également aux EPCI de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, prévu aux articles R541-41-19 et suivants du code de l'environnement. Les Régions sont quant à elles chargées d'assurer la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets.

<https://www.ecologie.gouv.fr/role-des-territoires-au-coeur-leconomie-circulaire-et-politique-des-dechets>

Panorama législatif

Le Cercle National du Recyclage (CNR) est une association de collectivités locales engagées dans le recyclage et l'économie circulaire qui a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets.

Le site Internet de l'association propose de multiples ressources, notamment ce panorama très complet de textes législatifs et réglementaires français et européens sur la question des déchets :

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/mediatheque/textes-legislatifs-et-reglementaires.html>

Entre autres parutions, le CNR édite un guide de l' élu local en charge des déchets :

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/images/stories/publi/guide-elu-local-2021/guide-elu-local-2021.pdf>

Schéma directeur déchets ménagers et assimilés – Métropole Européenne de Lille

Réduire de 15% le poids des poubelles et recycler les 2/3 des déchets collectés à horizon 2030 sont les 2 principaux objectifs du nouveau schéma directeur des déchets ménagers et assimilés adopté par les élu-es du Conseil Métropolitain. Pour atteindre ces objectifs et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce nouveau schéma directeur prévoit de nouvelles actions en matière de réduction des déchets, une simplification des gestes de tri et la modernisation des équipements métropolitains.

<https://fr.calameo.com/mel-metropole-europeenne-de-lille/read/00511713740e52cf9004c>

UN DÉCHET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Différentes catégories de déchets

Le déchet est défini, au niveau européen, comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Dans ce cadre, le déchet dispose d'un statut juridique spécifique qui a pour objectif d'éviter les risques pour l'environnement et la santé publique qui pourraient être liés au fait que le déchet a été abandonné. La qualification de déchet entraîne l'obligation de respecter un certain nombre de précautions nécessaires pour assurer la bonne gestion des déchets, c'est-à-dire leur collecte, transport, valorisation et élimination dans le respect de l'environnement et de la santé humaine.

Certains déchets peuvent avoir une utilité, c'est-à-dire un potentiel de valorisation et donc une valeur économique ; ils peuvent être vendus et achetés. La réglementation et la jurisprudence prévoient dans quelles modalités les déchets peuvent quitter le statut de déchet.

<https://www.ecologie.gouv.fr/differentes-categories-dechets>

Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les DMA sont les déchets produits par les ménages ainsi que des déchets assimilés (déchets d'activités économiques notamment) pris en charge par le service public. On distingue les déchets dangereux (DD) des déchets non dangereux (DND). Les DMA non dangereux sont les ordures ménagères collectées en mélange dont les déchets alimentaires et les recyclables secs (les 5 matériaux d'emballages ménagers : verre, acier, aluminium, papier, plastique). On y retrouve aussi les déchets verts (tonte, taille) et le bois ainsi que les textiles, les chaussures et le mobilier à l'exception du mobilier collecté par des structures d'économie sociale et solidaire (ESS) ou du mobilier collecté directement par les distributeur-rices. S'y ajoutent les ferrailles, les pneumatiques, les bâches et films plastiques, le polystyrène, les huiles végétales, les plâtres et les inertes.

https://neci.normandie.fr/sites/default/files/contenus_documents/fiche%20technique%20DMA.pdf

Les déchets d'activités économiques (DAE)

On appelle communément DAE tous les déchets qui ne sont pas ménagers, provenant :

- d'entreprises industrielles
- d'entreprises du bâtiment et travaux public (BTP)
- d'artisans et commerçants
- de services publics (administrations, écoles...)
- de professionnels de santé
- de services tertiaires
- de particuliers hors de leur domicile (déchets des établissements recevant du public, transport...)

Ce document présente un panorama des DAE en région Provence Alpes Côte d'Azur.

https://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/ZOOM_3_-_DAE_2019.pdf

Les déchets d'activités économiques issus du bâtiment et des travaux publics

En 2019, 12 millions de tonnes de déchets ont été générés sur les chantiers du BTP dans les Hauts-de-France. Parmi ce gisement, 82% ont été produits sur les chantiers des travaux publics. Parmi ce gisement, 2,7 millions de tonnes ont été réemployés sur chantier.

Près de 90% des déchets et matériaux sortis des chantiers de BTP ont été dirigés vers les installations spécialisées de la région. Par la suite, 70% du gisement accueilli par ces installations ont été réutilisés, recyclés ou valorisés en réaménagement de carrière.

<https://www.cerc-hautsdefrance.fr/pole/materiaux-dechets-et-economie-circulaire>

Les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le dispositif des filières REP a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>

Déchets chiffres-clés / L'essentiel 2021

S'adressant principalement aux acteurs de la filière déchets, cette publication périodique de l'ADEME constitue une référence statistique sur les déchets et sur certains volets de l'économie circulaire. La présente synthèse fait état des évolutions récentes dans ce secteur. Elle propose un panorama depuis la consommation de matières, la prévention, la gestion des déchets - collecte et traitement -, jusqu'au financement du service public de prévention et de gestion des déchets.

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5417-dechets-chiffres-cles-l-essentiel-2021-9791029719622.html>

Une collection d'indicateurs communs sur l'observation des déchets et ressources

En 2020, les membres du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE) concernés par l'observation des déchets ont décidé de mettre en commun les indicateurs utilisés par les Observatoires Régionaux des Déchets (ORD). À la suite d'un travail de listing des indicateurs des ORD, les membres ont entrepris d'identifier ceux qui pourraient être communs à toutes les régions. Le travail des ORD a permis de déterminer une dizaine d'indicateurs clés communs aux différentes régions, et de définir une méthodologie de calcul commune (définition de l'indicateur, principe méthodologique, sources de données, fréquence d'actualisation).

<https://rare.fr/les-actualites-du-rare/le-rare-vous-presente-sa-collection-dindicateurs-communs-sur-lobservation-des-dechets-decouvrez-le-1er-de-la-serie>

LA SOBRIÉTÉ : LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

La préservation des ressources naturelles

Les limites planétaires, un socle pour repenser nos modèles de société

Comment mener des projets qui respectent les équilibres écologiques et sociaux, et assurent la viabilité des politiques territoriales ? Comment sortir des projets cloisonnés et appréhender notre environnement dans toute sa complexité ? Comment garantir un « espace sûr et juste » pour l'humanité ? De plus en plus mobilisées, les limites planétaires offrent un nouveau cadre d'analyse et d'action pour répondre à l'urgence d'un changement profond : plongez au cœur de nos interdépendances et du « système Terre » avec ce dossier documentaire du Cerdd.

<https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Les-limites-planetaires-un-socle-pour-repenser-nos-modeles-de-societe>

Déchets et utilisation efficace des ressources

Les problèmes environnementaux d'ordre mondial auxquels nous faisons face à l'heure actuelle résultent en grande partie de la surexploitation par l'Homme des ressources naturelles, notamment les combustibles (fossiles), les minéraux, l'eau, les sols et la biodiversité. Il devient de plus en plus évident que le modèle de développement économique qui prévaut en Europe (fondé sur une utilisation intensive des ressources et entraînant une forte production de déchets et une pollution importante) ne peut être maintenu sur le long terme. Aujourd'hui, l'Union européenne dépend largement des importations. De nombreuses ressources ne sont utilisées que pendant un court laps de temps ou sont perdues pour l'économie en étant enfouies dans les décharges ou insuffisamment revalorisées (perdant en qualité au cours des opérations de valorisation).

<https://www.eea.europa.eu/fr/themes/waste/intro>

Transition énergétique : quel impact sur les ressources en matériaux ?

Dans son nouveau scénario énergétique, l'Association négaWatt prend désormais en compte les ressources en matériaux ; il s'agit du scénario négaMat. L'enjeu est majeur pour que la transition énergétique se concrétise dans le respect des limites planétaires, en particulier celles liées à l'extraction de matières premières nécessaires pour la production de nombreux équipements, de biens de consommation ou d'installations de production d'énergie.

Ce webinaire revient sur la méthodologie et les principaux résultats de négaMat en faisant un focus particulier sur l'impact des énergies renouvelables et des batteries des véhicules électriques.

<https://www.negawatt.org/Replay-Transition-energetique-quel-impact-sur-les-ressources-en-materiaux>

L'eau virtuelle et l'empreinte aquatique

Chaque produit consommé a nécessité des quantités non négligeables d'eau lors de chacune des étapes de sa production. Cette eau cachée est appelée « eau virtuelle ». On estime qu'un-e Belge consomme environ 7 400 litres d'eau virtuelle par jour, soit 60 baignoires remplies. Au niveau mondial, 90% de l'eau douce utilisée sert à produire notre nourriture et les biens de consommation. 70% de la consommation mondiale d'eau douce se cache dans les produits agricoles, 20% dans les produits industriels (voitures, meubles, machines, appareils électriques, vêtements, etc.) et seulement 10% sont utilisés directement (sanitaire, cuisson, nettoyage, boisson, etc.).

<http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/eau-virtuelle-et-empreinte-aquatique/#:~:text=L'EAU%20VIRTUELLE%20%3F,%C3%A0%2060%20baignoires%20remplies%20>

La sobriété : vers un monde sans déchet

Panorama sur la notion de sobriété

Notion ancienne mais plus que jamais d'actualité, la « sobriété » n'a pas une définition figée et regroupe des réalités multiples à travers des démarches de frugalité, simplicité, zéro-gaspillage, efficacité, sobriété énergétique, ou encore de déconsommation. Le dénominateur commun de ces diverses approches est la recherche de modération dans la production et la consommation de produits, de matières, ou d'énergie. Dans son application, indépendamment du vocabulaire employé, la sobriété se développe sur un continuum entre deux grandes approches :

- une approche institutionnalisée depuis quelques années, centrée sur la recherche d'efficacité et compatible avec la poursuite de la croissance économique grâce au découplage de ses impacts ;
- une approche émergeant dans des mouvements citoyens, centrée sur une transformation plus profonde des pratiques individuelles et des modes de vie.

Pour chaque approche, des propositions existent à plusieurs échelles d'organisations socio-économiques et au niveau individuel.

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/489-panorama-sur-la-notion-de-sobriete.html>

Comment consommer avec sobriété

Valérie Guillard, Editions Deboeck, 2021

La sobriété est une posture, une attitude morale, une façon d'être en relation au monde qui se traduit dans de multiples façons de faire et de consommer. Elle peut faire suite à une rupture ou à une prise de conscience que « quelque chose » dans notre façon de vivre n'est plus aligné avec l'état de la planète et du monde.

Ce livre propose de plonger au coeur de ce sujet de société. Il rend compte des questionnements qu'ouvre une démarche de sobriété dans la consommation ainsi que des manières de devenir sobre par de nombreux témoignages de femmes et d'hommes qui s'y sont lancés. Qu'est-ce qui a déclenché leur démarche ? Comment l'ont-ils-elles vécue intimement ? Quel positionnement adopter à l'égard d'un entourage qui n'a pas toujours les mêmes valeurs ?

L'ouvrage s'adresse à toute personne interrogeant un autre rapport au monde que la surconsommation. La lecture questionnera également les étudiant-es en marketing, les doctorant-es en quête de conceptualiser un phénomène et les organisations soucieuses de comprendre cette façon d'être et de faire qu'est la sobriété.

<https://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782807331891-comment-consommer-avec-sobriete>

Réduire les déchets pour agir sur le climat

L'impact climatique des déchets en France est évalué à environ 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'après le Haut Conseil pour le Climat ; ce pourcentage prend en compte les émissions des principaux modes de traitement des déchets ainsi que le traitement des eaux usées.

Les décharges, aussi appelées installations de stockage de déchets dangereux et non-dangereux, sont désignées comme les premières coupables de cet impact climatique du secteur des déchets. En effet, elles sont fortement émettrices de méthane, un gaz moins connu que le CO₂ mais pourtant environ 30 fois plus réchauffant : ainsi, les décharges sont responsables de 21% des émissions françaises de méthane, et de 83% des émissions de GES du secteur du traitement des déchets en France. La mise en décharge est donc responsable d'une part centrale des émissions de GES, alors même que le dernier rapport du GIEC insiste particulièrement sur l'urgence à réduire les émissions de méthane mondiales.

<https://www.zerowastefrance.org/reduire-les-dechets-pour-agir-sur-le-climat>

Réduire les déchets pour préserver la biodiversité

À l'occasion de la journée internationale de la diversité biologique, l'association Zero Waste France revient sur les liens entre l'augmentation de la production de déchets et l'effondrement de la biodiversité, trop souvent réduits aux déchets sauvages.

<https://www.zerowastefrance.org/dechets-biodiversite>

Famille (presque) Zéro Déchet – Ze guide

Réduire ses déchets pour la planète, pour sa santé, pour le porte-monnaie, c'est le moment ! Mais comment s'y prendre ?

Ce livre, à la fois carnet de bord pas triste, et guide pratique, vous mènera au but en vous épargnant bien des pièges ! Avec humour et autodérision, les auteur·rices proposent un plan d'action détaillé et 10 défis zéro déchet pour se lancer. En s'appuyant sur leur connaissance de l'écologie, ils·elles livrent des centaines de conseils pratiques et d'alternatives simples pour le quotidien : courses, cuisine, nettoyage, mobilier, hygiène, maquillage, vêtements, jardin, bricolage, festivités... car les déchets sont partout !

Ce qu'on y gagne : l'amélioration de votre écobilan familial (1 poubelle de 15L pour 1 mois), moins de toxiques et de sacrées économies. Plus le sentiment exaltant d'être acteur·rice de sa vie, de sa santé, de créer du lien, de toucher à l'essentiel.

<https://www.thierrysouccar.com/livre/famille-presque-zero-dechet-ze-guide-3096>

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUAND LE DÉCHET DEVIENT MATIÈRE

Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources

ACR+ est un réseau international de villes et de régions partageant le but de promouvoir une gestion durable des ressources et d'accélérer la transition vers une économie circulaire sur leurs territoires et au-delà.

L'économie circulaire appelant à la coopération entre tou·tes les acteur·rices, le réseau est aussi ouvert à d'autres acteurs clés de la gestion des ressources matérielles tels que les ONG, les institutions académiques, les sociétés de conseil ou les organisations privées.

<https://www.acrplus.org/fr>

Définitions

Déchet : selon la loi du 15 juillet 1975, est considéré comme constituant un déchet : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

Matière : selon le Larousse, la matière est une « substance constituant les corps, douée de propriétés physiques », une « substance particulière dont est faite une chose et connaissable par ses propriétés. »

Économie circulaire : selon le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « l'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. »

Réparation – Réemploi

C'est quoi un Repair Café ?

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tou·tes. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. Sont également présent·es dans le Repair Café des expert·es bénévoles, qui ont des connaissances et compétences variées de la réparation.

On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi, et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. On peut aussi toujours y trouver des idées à la table de lecture qui propose des ouvrages sur la réparation et le bricolage.

<https://www.repaircafe.org/fr>

Réseau National des Ressourceries et Recycleries

La Ressourcerie est une solution écologique parce que les objets abandonnés y trouvent une seconde vie. Leur remise sur le marché ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. La Ressourcerie est équitable parce qu'elle n'a pas un but lucratif, mais aussi parce que pour donner cette seconde vie aux objets elle crée des emplois et investit ses revenus pour développer des services souvent reconnus d'intérêt général.

Les Ressourceries développent leurs activités selon le concept des 3R (réduire, réemployer/réutiliser, recycler). C'est aujourd'hui une priorité partagée par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette ambition commune ouvre un nouveau champ de partenariat entre les acteur·rices de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales.

Les Ressourceries font au quotidien la promotion des gestes éco-citoyens, avec des échanges de bonnes pratiques, des ateliers créatifs à partir de récupération ou encore l'initiation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Leur proximité avec les citoyen·nes donne une légitimité aux messages et aux conseils de réduction des déchets diffusés. Elles sont donc un relais d'informations, mais aussi une structure d'accompagnement, un vecteur d'éco-citoyenneté.

<https://ressourceries.info/?PagePrincipale>

Réutilisation - Revalorisation

Le réemploi et la réutilisation

La réutilisation est une opération qui s'amorce lorsqu'un·e propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il va déposer son bien usagé dans une borne d'apport volontaire, par exemple, ou dans les déchetteries (hors zone de réemploi). Le bien usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation », lui permettant de retrouver le statut de produit, et peut alors faire l'objet d'une seconde vie.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/eviter-production-dechets/reemploi-reutilisation>

L'upcycling : une technique qui allie créativité et consommation durable

Nous consommons aujourd'hui 3 fois plus qu'il y a 60 ans. Et pour cause, la société du tout-jetable nous pousse à renouveler à un rythme effréné nos biens et son impact environnemental et social est désastreux. Les chiffres sont d'autant plus éloquentes lorsque nous nous penchons sur l'industrie de la mode. Même si celle-ci génère de nombreux emplois, c'est l'une des industries les plus polluantes de la planète, avec près de 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre émis chaque année. Il existe des astuces contre le gaspillage, comme le recyclage, mais pas que...

<https://www.halteobsolescence.org/lupcycling-technique-qui-allie-creativite-et-consommation-durable>

Collecte – Recyclage – Valorisation matière

Tri des déchets

Juste après les démarches de réduction et de prévention des déchets, le tri à la source des déchets est une étape très importante pour les orienter dans une filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire. Il nécessite toutefois d'avoir des espaces d'entreposage adaptés, par exemple pour avoir les contenants nécessaires dans sa cuisine : biodéchets, déchets recyclables et déchets résiduels. Certains déchets peuvent être présentés ensemble à la collecte (par exemple, les différents types d'emballages ménagers). Ils seront triés dans des installations industrielles, après l'étape de collecte et de regroupement.

<https://www.ecologie.gouv.fr/tri-des-dechets>

Un centre de tri, ça sert à quoi ?

Pour diriger les différents emballages vers la bonne filière de recyclage, il faut les séparer par matière, les trier, les conditionner. Les centres de tri sont là pour ça. Ils accueillent les emballages et papiers de tout le territoire. Visite guidée dans deux centres de tri dans le Tarn.

<https://www.trifyl.fr/un-centre-de-tri-ca-sert-quoi>

L'industrie du recyclage à l'horizon 2030 – Le livre blanc des professionnels

Extrait de la préface de Corinne Lepage

« La thématique du recyclage est centrale pour la nouvelle économie car elle est au carrefour de nombreuses problématiques : économie circulaire, matières premières recyclées, chaîne producteurs/consommateurs, et même éco-conception. Ce Livre Blanc est donc parfaitement bien-venu pour poser la problématique, avoir le courage d'analyser les forces et les faiblesses du secteur et formuler des propositions très concrètes et en prise avec les fortes et rapides transformations du monde, notamment économiques, mais pas seulement. En effet, le secteur du recyclage, parce qu'il est au cœur de l'économie du Nouveau Monde, devient aussi prescripteur. La réutilisation des matériaux, le ré-usage optimal des déchets considérés comme une matière première, sont un impératif qui impactera de manière croissante la conception, la production et même la consommation. »

<https://federec.com/FEDEREC/documents/Lindustrierecyclagehorizon203021.pdf>

Le recyclage, un enjeu stratégique pour l'économie

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage est le principal contributeur à l'économie de matière et à la diminution de la pression sur les matières non renouvelables. Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/valorisation-matiere/dossier/recyclage/recyclage-enjeu-strategique-leconomie>

Recyclage et valorisation des déchets plastiques : comment ça marche ?

Pendant de nombreuses années, la civilisation humaine a été habituée à vivre selon un modèle « fabriquer, prendre, jeter ». Une conséquence de ce mode de vie est la production à grande échelle de déchets plastiques. Au cours des cinq dernières décennies, la production mondiale de plastiques a augmenté régulièrement, atteignant une production annuelle globale de 359 millions de tonnes en 2018 ; on estime que ces chiffres continueront à augmenter dans les années à venir. En raison de cette production élevée, l'un des grands défis à relever est la gestion de ces déchets. Dans le passé, en raison des coûts élevés, les matières plastiques n'étaient pas recyclées.

Cependant, avec la mise en œuvre de nouvelles lois et règlements, il devient de plus en plus urgent de développer de nouvelles technologies efficaces, non polluantes et qui s'adaptent facilement à différents types de plastiques ; l'objectif étant de recycler 50% de déchets plastiques en 2025 et 55% en 2030, contre environ 35% actuellement en France et en Belgique.

<https://theconversation.com/recyclage-et-valorisation-des-dechets-plastiques-comment-ca-marche-149288>

Pour réhabiliter le plastique, l'industrie développe le recyclage chimique

Si la communauté scientifique s'accorde à dire que le recyclage chimique fonctionne bien, elle s'interroge sur ses coûts économiques et environnementaux faramineux. Le tout, au détriment de la prévention de l'usage du plastique ou du réemploi.

<https://reporterre.net/Pour-rehabiliter-le-plastique-l-industrie-developpe-le-recyclage-chimique>

Et si le recyclage n'était qu'un leurre ?

Dans « Recyclage : le grand enfumage », la directrice de Zero Waste France, Flore Berlingen, montre comment l'économie circulaire est devenue l'alibi du jetable. Observatrice privilégiée de la gestion des déchets, Flore Berlingen décrypte les promesses de cette économie faussement circulaire, qui participe du mythe de produits recyclables à l'infini. Elle démontre comment ses caractéristiques, dans la lignée du productivisme et du capitalisme, contribuent à perpétuer l'utilisation du jetable.

<https://reporterre.net/Et-si-le-recyclage-n-etait-qu-un-leurre>

Valorisation organique

Quelle est la différence entre le compostage industriel et domestique ?

Le compostage est le processus par lequel les bactéries, champignons, insectes, vers et autres micro-organismes décomposent la matière organique en compost. Le compost est un produit riche en nutriments qui sert à nourrir, à fertiliser et à conditionner le sol.

Si les déchets organiques que nous produisons à la maison sont envoyés à la décharge municipale, ils dégagent un pourcentage de méthane plus élevé que s'ils font partie d'un processus pour devenir du compost ; qu'il s'agisse d'un processus de compostage dans la cuisine de notre appartement ou dans une installation dédiée au compostage industriel.

<https://iloveeco.info/compost/difference-compostage-industriel-et-domestique>

DERNIERS RECOURS : INCINÉRATION ET ENFOUISSEMENT

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets doit être mis en œuvre en respectant la hiérarchie européenne, qui privilégie la valorisation matière, puis la valorisation énergétique.

Le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé. Plusieurs types de traitement existent, très variables, souvent adaptés à un type de déchets.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/quoi-parle-t/prevention-gestion-dechets/traitement-dechets>

Valorisation énergétique

Valorisation énergétique des déchets

La valorisation énergétique consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant. On peut distinguer deux sortes de valorisation énergétique : la valorisation par traitement thermique (incinération, co-incinération, pyrolyse et gazéification) et la valorisation du biogaz issu notamment des installations de stockage de déchets non dangereux et de la méthanisation des déchets organiques.

<https://www.fnade.org/fr/produire-matieres-energie/valorisation-energetique>

Guide « Vers une méthanisation propre, sûre et durable - Recueil de bonnes pratiques en méthanisation agricole »

Ce guide a été élaboré par l'Ineris sur la base d'observations de terrain et des connaissances développées au cours des dernières années. Il concerne principalement les installations de méthanisation agricole par voie semi-liquide (avec un taux de matières sèches entre 3 et 20% environ) en raison de la forte croissance de ce secteur, mais son contenu peut souvent être transposable à d'autres types d'installations.

<https://www.ineris.fr/fr/guide-vers-methanisation-propre-sure-durable-recueil-bonnes-pratiques-methanisation-agricole>

La méthanisation : filière d'avenir ou danger environnemental et sanitaire ?

La méthanisation a tout d'une filière d'avenir. Elle permet à la fois de gérer les déchets organiques, de produire de l'énergie renouvelable et de fournir un complément de revenu aux agriculteur-rices. Pourtant, son essor récent en France suscite de nombreuses oppositions locales de la part d'associations environnementales, de riverains et même d'agriculteur-rices, qui l'accusent de nuisances et pollutions diverses.

<https://www.notre-planete.info/actualites/4787-methanisation-avenir-danger-environnement-sante>

Enfouissement

Le stockage de déchets

Le stockage est un mode de traitement destiné à stocker des déchets ultimes, c'est-à-dire ceux ne pouvant plus faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux. Exutoire ultime des déchets, les installations de stockage ont su optimiser leur activité et investir technologiquement pour augmenter leur performance en termes de valorisation matière ou énergétique.

<https://www.fnade.org/fr/produire-matieres-energie/stockage>

Voyage dans un centre d'enfouissement

France Inter – Podcast « Camille passe au vert » de février 2020

Trois unités d'incinération ont été mises à l'arrêt depuis le 23 janvier en raison d'une grève en région parisienne. Conséquence : 5000 tonnes de déchets enfouies chaque jour pendant près de deux semaines. Certains parlent d'un scandale environnemental. Nous sommes allé-es voir sur place comment ça marche, l'enfouissement.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/camille-passe-au-vert/voyage-dans-un-centre-d-enfouissement-7205673>

Freshkills - Recycler la terre

Lucie TAÏEB, éditions La Contre Allée, 2020

L'île de Staten Island, à New York, a hébergé de 1948 à 2001 ce qui devint peu à peu l'une des plus grandes décharges à ciel ouvert du monde. Aujourd'hui, le site de Freshkills se transforme en un parc verdoyant, parmi les plus grands de New York, construit au-dessus des déchets enfouis.

Dans ce récit-documentaire à la croisée des genres, Lucie Taïeb remonte aux origines de cette décharge de Babel pour « penser le problème de manière poétique » et comprendre ce lieu qui, à l'apogée de sa production, traitait jusqu'à 29 000 tonnes d'ordures par jour. S'intéresser à l'histoire de ce site et à la façon dont nous traitons nos déchets est aussi l'opportunité de questionner l'usage du langage technocratique et marketing pour influencer notre perception du réel.

http://mres-asso.fr/doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=24086

COOPERATION ET DISPOSITIFS EN HAUTS-DE-FRANCE

Odema - Observatoire déchets-matières des Hauts-de-France

Créé par l'Etat et la Région Hauts-de-France et porté par le Cerdd, l'Odema a été lancé en mars 2022. Il a pour but, à travers une charte de partenariat, de réunir l'ensemble des acteurs de cette thématique sur le territoire. Son objectif est de développer la connaissance et la diffusion d'informations et d'élaborer des indicateurs en termes de déchets et matières en Hauts-de-France.

<https://www.cerdd.org/Actualites/Lancement-de-l-Observatoire-dechets-matieres-des-Hauts-de-France>

Économie circulaire et emplois en Hauts-de-France

En 2016, la Région Hauts-de-France décide d'amplifier la Troisième Révolution Industrielle (rev3), nouveau modèle économique basé notamment sur la transition énergétique et écologique et source de création et de reconversion d'emplois locaux. La transformation de nos modèles de production et de consommation nécessite une approche globale dans tous les domaines : production de biens et services, consommation par tous les acteurs publics, privés et citoyens, et gestion des déchets, pour un usage optimisé des ressources matières.

Suite au premier travail prospectif relatif aux enjeux énergétiques et emplois en 2017-2018, l'ADEME Hauts-de-France, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, la Préfecture de région et la Mission rev3 ont engagé un nouveau travail visant à doter la région d'une vision concrète et partagée de la transition vers une économie circulaire à moyen et long termes.

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/3975-economie-circulaire-et-emplois-en-hauts-de-france-9791029716393.html>

CD2E

Depuis 2002 le CD2E, centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires, accompagne, conseille et forme les entreprises et les collectivités dans le développement de leur expertise et de leurs projets sous le prisme de l'éco-transition dans les Hauts-de-France. La mission du CD2E est ainsi d'accélérer et de massifier la transition écologique à l'échelle régionale, voire nationale, en mettant en place des leviers favorisant un développement économique vertueux et générateur d'emplois non délocalisables.

Le pôle Économie Circulaire accompagne les bailleurs, collectivités, TPE/PME et porteurs de projets dans les thématiques suivantes : déploiement et utilisation des matériaux biosourcés, valorisation des déchets du bâtiment, valorisation des sédiments, gestion de la ressource en eau, éco-conception, analyse du cycle de vie et fiches de déclaration environnementale et sanitaire.

<https://cd2e.com/domaines-dexpertise/economie-circulaire>

Les Itinéraires de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Les Itinéraires de l'EIT sont un événement organisé depuis 2012 par les associations Pôle Synéo et ECOPAL, avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Régional des Hauts-de-France et de l'ensemble de leurs partenaires annuels. Les Itinéraires sont à destination du monde économique et des élu-es des Hauts-de-France, et visent à démontrer l'intérêt économique, environnemental et sociétal de la mise en œuvre de l'écologie industrielle et territoriale au sein de notre région. Le concept dynamique des Itinéraires propose aux participant-es des conférences et visites, mobilise des connaissances théoriques et une diversité d'acteurs régionaux.

<https://www.polesyneo.fr/itineraires-de-lecologie-industrielle-territoriale>

Cercle National du Recyclage (CNR)

Le CNR est une association qui rassemble des collectivités et des associations de consommateur-rices, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle. Son action s'inscrit dans une perspective de développement durable qui prend en considération les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à une gestion multifilières des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de la législation en vigueur et en conformité avec des principes de prévention, de partenariat et de transparence qu'elles reconnaissent, les structures adhérentes du CNR manifestent leur volonté de contribuer à l'émergence de solutions de traitement des déchets qui privilégient le recyclage et la valorisation organique.

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr>

FEDEREC - Fédération professionnelle des entreprises du recyclage

Créée en 1945, FEDEREC représente 1200 entreprises, des multinationales aux PME en passant par les ETI, réparties sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou négoce / courtage de matières.

<https://federec.com/fr/regions-carte-france-regions-federec-detail/groupes-de-travail/ca-federec-hauts-france>

Réseau régional des Repair Cafés en Hauts-de-France

Depuis 2013, on compte dans la région plus d'une centaine de Repair Cafés à proposer au moins un rendez-vous mensuel de réparation et de lien entre les habitant-es. C'est la plus forte densité de Repair Cafés en France. Le réseau régional agit pour améliorer leur visibilité, leur impact et leur coordination, accompagner le déploiement de nouveaux Repair Cafés, mutualiser les ressources et échanger les savoir-faire, les compétences, les expériences et les pratiques. Il s'agit de travailler à des objectifs communs, autour de valeurs communes, tout en générant de l'emploi.

<https://repaircafe-hdf.org>

Défi Famille Zéro Déchet

Le principe est simple : avec des ami-es, collègues ou voisin-nes, des citoyen-nes font le pari de réduire leur production de déchet. L'objectif de diminution peut aller de 10 à 25% (pour les déchets non recyclables, le gaspillage alimentaire, les déchets recyclables et le verre). Le défi se déroule pendant plusieurs mois et est ponctué de formations, d'événements festifs et conviviaux, d'ateliers et de réunions d'équipe. C'est grâce à leur motivation, à des astuces et des conseils professionnels durant tout le défi que les foyers parviennent à diminuer leur production de déchets, régulièrement pesée. Les défis sont animés par la MRES sur différents territoires de la région Hauts-de-France.

<https://mres-asso.org/-Les-defis-Familles-Zero-Dechet-188->

GLOSSAIRE

Acteurs

ADEME : agence de la transition écologique

ADIVALOR : agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles

CA : chambre d'agriculture

CERC : cellule économique régionale de la construction

CMA : chambre de métiers de l'artisanat

CNE : conseil national de l'emballage

DREAL : direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FEDEREC : fédération professionnelle des entreprises du recyclage

FNADE : fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement

FNSA : fédération nationale des syndicats d'assainissement

ODEMA : observatoire déchets-matières des Hauts-de-France

RARE : réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement

SATEGE : service d'assistance technique à la gestion des épandages

SDES : service des données et études statistiques

SNAD : syndicat national des activités du déchet

SNEFID : syndicat national des entrepreneurs de la filière déchets

SPGD : service publique de la gestion des déchets

SVDU : syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés

SYPREL : syndicat des professionnels du recyclage, de la valorisation de la régénération et du traitement des déchets dangereux

TEAM2 : technologies de l'environnement appliquées aux matières et matériaux

UNICEM : union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Réglementation

A3P : plans et programmes de prévention

CCPGD : commission consultative des plans de prévention et gestion des déchets

ECT : extension des consignes de tri

FRDEC : feuille de route pour le développement de l'économie circulaire

FREC : feuille de route économie circulaire

Loi AGECE : loi anti gaspillage et économie circulaire

Loi NOTRe : loi nouvelle organisation territoriale de la république

LTECV : loi de transition énergétique pour la croissance verte

ORD : observatoire régional des déchets

PLP : programmes locaux de prévention

PLPDMA : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD : plan national de prévention des déchets

PNTTD : pôle national des transferts transfrontaliers de déchets

PPGDND : plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

PRAEC : plan régional d'action pour l'économie circulaire

PREDAS : plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins

PREDD : plan régional d'élimination des déchets dangereux

PREDMA : plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Predec : plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

PREDMA : plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets

REOM/ TEOM : redevance/taxe d'enlèvement des ordures ménagères
REOMi : redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative
RI : redevance incitative
RNDTS : registre national des déchets, terres excavées et sédiments
SRADDET : schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
TGAP : taxe générale sur les activités polluantes
TI : tarification incitative

Déchets

ABJ : article de bricolage et de jardin
ASL : article de sport et loisirs
BTP : bâtiment et travaux publics
CSR : combustibles Solides de récupération
DAE : déchets d'activité économique
DAS : déchets d'activité de soins
DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux
DASRI – PAT : déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto traitement
DBPS : déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport
DCT : déchets de table et de cuisine
DD : déchets dangereux
DDD : déchets dangereux diffus
DDS : déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'équipements et d'ameublement
DEEE : déchets d'équipements électriques & électroniques
DEM : déchets d'encombrants des ménages
DI : déchets inertes
DIB : déchets industriels banals
DID : déchets industriels dangereux
DIS : déchets industriels spéciaux
DIV : déchets industriels valorisables
DM : déchets ménagers
DMA : déchets ménagers et assimilés
DMS : déchets ménagers spéciaux
DND : déchets non dangereux
DNDAE : déchets non dangereux des activités économiques
DNDNI : déchets non dangereux non inertes
DPS : déchets propres et secs
DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées
DU : déchets ultimes
DV : déchets verts
EMB : emballages ménagers
EMR : emballages ménagers recyclables
EPI-U : équipement de protection individuelle chimique usagés
EV : emballages vides
EVPF : emballages vides de produits fertilisants
EVPHEL : emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier
EVPL : emballages vides de produits lessiviels
EVPOH : emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave
EVPP : emballages vides de produits phytopharmaceutiques
EVSP : emballages vides de semences et plants
FAU : films agricoles usagés
FAUe : films agricoles usagés issus de l'élevage

FAUm : films agricoles usagés issus du maraîchage
FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères
FIFU : ficelles et filets usagés
FILPRAU : filets paragrêle usagés
FNTU : films non tissés usagés
GSI : gaines souples d'irrigation
HU : lubrifiants
JRM : journaux, revues, magazines
MNU : médicament non utilisé
OMA : ordures ménagères et assimilées
OMR : ordures ménagères résiduelles
PA : piles et accumulateurs
PAP : papiers graphiques
PCB & PCT : polychlorobiphényles & polychloroterphényles
PCC : papiers cartons complexés
PCNC : papiers cartons non complexés
PCT : piquants coupants tranchants
PEEFV : produits électriques et électroniques en fin de vie
PMCB : produits et matériaux du secteur de la construction et du bâtiment
POP : polluants organiques persistants
PPNU : produits phytosanitaires non utilisables
PU : papier graphique
REFIDI : résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets industriels
REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : responsabilité élargie des producteurs
RSOM : recyclables secs issus des ordures ménagères
TLC : textiles, linges, chaussures
VHU : véhicules hors d'usage

Traitement des déchets

AV : apport volontaire
CS : collecte sélective
CSD : centre de stockage des déchets
CSDU : centre de stockage des déchets ultimes
CVE : centre de valorisation énergétique
ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement
ISD : installation de stockage des déchets
ISDD : installation de stockage des déchets dangereux
ISDI : installation de stockage des déchets inertes
ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux
ITOM : installation de traitement des ordures ménagères
MPIR : matières premières issues du recyclage
MPR : matière première de recyclage
PAP : porte à porte
STEP : station d'épuration des eaux usées
TMB : traitement mécano-biologique
TTD : transfert transfrontalier de déchet
UIDND : unité d'incinération des déchets non dangereux
UIOM : unité d'incinération des ordures ménagères
UVE : unité de valorisation énergétique

Bases de données

BDREP : base de données du registre des émissions polluantes

BSD : bordereau de suivi de déchets

BSDA : bordereau de suivi des déchets d'amiante

BSDI : bordereau de suivi des déchets industriels

CNR : cercle national du recyclage

EGIDA : enquête nationale sur les gisements de déchets des entreprises artisanales

GEREP : gestion électronique du registre des émissions polluantes

GISTRID : gestion par internet du suivi des transferts internationaux de déchets

IREP : registre des émissions polluantes sur internet

SINOÉ : système d'information et d'observation de l'environnement

SYDEREP : système déclaratif des filières à responsabilité élargie des producteurs

"*Transformer notre monde*", c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. **Cette publication y contribue, et plus particulièrement aux ODD suivants :**

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Site du 11/19
rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : 03.21.08.52.40
contact@cerdd.org



www.cerdd.org

Nos autres sites Internet
www.observatoireclimat-hdf.org
www.plusdeuxdegres.org
www.transitions-economiques.org

Autres financeurs du Cerdd et membres de l'Assemblée Générale :
Amiens Métropole, Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Communauté d'Agglo Lens-Liévin, Douaisis Agglo, Dunkerque Grand Littoral, EDA, Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, GRDF, Métropole Européenne de Lille, MRES, Syndicat d'Énergie de l'Oise, URCPIE.